

DIPLÔME

LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE (BTSA)



Plus de 20 000 étudiants sont inscrits dans les sections de techniciens supérieurs pour l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) proposé dans 16 spécialités en agriculture et agroalimentaire. La formation du BTSA ouvre sur l'environnement, le monde animal et végétal, le développement durable, l'agriculture biologique, les nouvelles technologies, la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, le développement et l'animation des territoires ruraux. Le développement économique des territoires, l'aménagement des espaces naturels et leur préservation sont au cœur du référentiel de qualifications et de compétences spécifiques au diplôme national du BTSA. L'admission en BTS est sélective.



Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) prépare en deux ans, après un Baccalauréat ou l'équivalent dans un lycée public ou privé, aux métiers de nombreuses entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement, des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des produits de la pêche, de l'aquaculture, de l'agroalimentaire, du paysage et de l'environnement. Il permet une professionnalisation grâce à des mises en situation professionnelle et des travaux pratiques sur l'exploitation ou dans un atelier technologique dans de nombreux secteurs : agriculture,

agroalimentaire, aménagement, forêt, paysage et horticulture, commercialisation, services en milieu rural...

Le cursus du BTSA se caractérise par **la découverte de l'exploitation ou entreprise avec des stages de 12 à 16 semaines, l'accompagnement** avec des enseignants disponibles et pluridisciplinaires (travaux pratiques, accompagnement au projet personnel et professionnel...) et **une insertion rapide** et directe

dans la vie active : le taux d'insertion dans la vie professionnelle, après l'obtention du BTSA, est de 90%.

“ Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole se prépare en deux ans ”

Les spécialisations du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

PRODUCTION

- Agronomie et cultures durables
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- Aquaculture
- Développement de l'agriculture et des régions chaudes
- Productions animales
- Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement
- Viticulture-œnologie

ÉQUIPEMENTS POUR L'AGRICULTURE

- Génie des équipements agricoles

TRANSFORMATION

- Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales
- Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire, options :
 - > Aliments et processus technologiques
 - > Produits laitiers

AMÉNAGEMENT

- Aménagements paysagers
- Gestion forestière
- Gestion et maîtrise de l'eau
- Gestion et protection de la nature

COMMERCE

- Technico-commercial - options professionnelles :
 - > Biens et services pour l'agriculture
 - > Vins, bières et spiritueux
 - > Alimentation et boisson
 - > Produits de la filière forêt/bois
 - > Univers jardin et animaux de compagnie

SERVICE

- Développement, animation des territoires ruraux

Les poursuites d'études sont possibles en Licence professionnelle, dans les écoles de paysage ou les écoles d'ingénieurs ainsi qu'en classes préparatoires.



BON À SAVOIR



Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui s'inscrit dans le système européen LMD.

Aux unités d'enseignements sur deux années de formation, des crédits européens sont ainsi associés pour un total de 120 ECTS.

Pour l'admission en BTSA, les étudiants doivent justifier d'un Baccalauréat (technologique, professionnel, général) ou d'un diplôme équivalent d'accès aux études supérieures. Les candidats justifiant d'un niveau ou d'un diplôme de 2 années d'études supérieures peuvent bénéficier d'une admission directement en 2^{ème} année.

Le BTSA se prépare dans les lycées publics ou privés ainsi que dans les écoles d'enseignement technique privées. La procédure d'admission est organisée par l'établissement d'accueil avec une commission constituée de professeurs de la spécialité agricole demandée. La procédure d'admission se réalise dans le cadre de la procédure Parcoursup : www.parcoursup.fr

Les frais de scolarité varient selon le statut des établissements : lycées publics (gratuits), lycées privés sous contrat avec l'État ou autres établissements hors contrat (des frais d'inscription, indiqués sur Parcoursup, s'appliquent).

Liens utiles

- Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) : www.anefa.org
- Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA) : www.apecita.com
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa>
- Formations aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires : <https://laventureduvivant.fr>
- Formations et diplômes de l'enseignement supérieur long : <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/superieur>
- Formations et établissements agricoles publics : <https://educagri.fr>
- Jeunes Agriculteurs : www.jeunes-agriculteurs.fr
- Liste des BTS : www.cidj.com/etudes-formations-alternance/les-diplomes/type/bts
- Liste des spécialités et référentiels des BTS : <https://enq dip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : <https://agriculture.gouv.fr/thematiques/enseignement-recherche>
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Formations et diplômes > BTS
- Réseau agriculture biologique de l'enseignement agricole : <https://reseau-formabio.educagri.fr>
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) : www.maformationagricole.com

RETROUVEZ TOUTE LA COLLECTION
DES FICHES DIPLÔMES
DANS L'ESPACE DOCUMENTAIRE
SUR LE SITE DE CAMPUS FRANCE



www.campusfrance.org

> Ressources documentaires > Panorama de l'enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes > LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - BTSA